

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 71-592/SG/CD rendant exécutoire la délibération n° 169/%°L du 8 avril 1971 de la Chambre des Députés accordant à M. Ibrahim Sultan Mohamed la concession provisoire d'une parcelle de terrain sise a Djibouti.

n° 71-592/SG/CD

Ministère
MINISTERE DE FINANCE

Date de publication
20 avril 1971

Numéro JO
n° 9 du 10/05/1971

Date du numéro
10 mai 1971

VISAS

Le Président du Conseil de Gouvernement du Territoire Français des Afars et des Issas, Chevalier de la Légion d'Honneur.

Vu la loi n° 67-521 du 3 juillet 1967 relative à l'organisation du Territoire Français des Afars et des Issas

Vu l'arrêté n° 1784/SG du 26 novembre 1968. portant constitution du Conseil de Gouvernement, nomination des Ministres le composant et fixant les attributions individuelles de ceux-ci

Le Conseil de Gouvernement entendu,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

— Est rendue exécutoire la délibération n° 169/7° L du 8 avril 1971 de la Chambre des Députés du Territoire Français des Afars et des Issas accordant à M. Ibrahim Sultan Mohamed la concession provisoire d'une parcelle de terrain sise à Djibouti.

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et exécuté partout où besoin sera.